

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP CEA FUND »** arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de **155.395,533 TND**, un actif net de **152.052,777 TND** pour **1.254** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **121,254 TND**.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP CEA FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP « MCP CEA FUND »** au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

1- Au 31 décembre 2015, le fonds commun de placement «**MCP CEA FUND**», n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en actions cotées d'un minimum de 80% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

2- Au 31 décembre 2015, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 mars 2016
Le Commissaire aux Comptes :
Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

ACTIF		NOTE	31/12/2015
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>151 035,632</u>
	AC1-A ACTIONSET DROITS RATTACHES		120 876,552
	AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		30 159,080
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>4 249,527</u>
	AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000
	AC2-B DISPONIBILITES		4 249,527
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>110,374</u>
TOTAL ACTIF			<u>155 395,533</u>
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 257,289
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 085,467
TOTAL PASSIF			<u>3 342,756</u>
ACTIF NET			
CP1	CAPITAL	CP1	<u>153 460,141</u>
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>-1 407,364</u>
	CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000
	CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 259,371
	CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-147,993
TOTAL ACTIF NET			<u>152 052,777</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			<u>155 395,533</u>

ETAT DE RESULTAT
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		Du 30/12/2014
		NOTE Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 5 459,231
PR1-A	DIVIDENDES	4 191,900
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT	1 267,331
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 458,961
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR	458,961
	<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>5 918,192</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -5 252,917
Revenu Net de Placement		665,275
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -1 924,646
Résultat d'exploitation		-1 259,371
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-147,993
Sommes Distribuables de l'exercice		-1 407,364
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)	147,993
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	7 188,922
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES	17 278,468
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 405,655
Résultat Net de l'exercice		20 802,364

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015
(exprimé en Dinars)

		Du 30/12/2014
		Au 31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>20 802,364</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 259,371
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	7 188,922
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	17 278,468
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 405,655
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>31 250,413</u>
Souscriptions		
AN3-A	CAPITAL	89 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	13 307,351
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-292,058
Rachats		
AN3-D	CAPITAL	-64 100,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-11 059,728
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	144,065
AN3-G	DROITS DE SORTIE	3 750,783
Variation de l'Actif Net		<u>52 052,777</u>
<u>ACTIF NET</u>		
	a - Début de l'exercice	<u>100 000,000</u>
	b - Fin de l'exercice	<u>152 052,777</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
	a - Début de l'exercice	<u>1 000</u>
	b - Fin de l'exercice	<u>1 254</u>
Valeur Liquidative		121,254
Taux De Rendement		21,254 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2015

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en bons de trésor assimilables sont évalués à la date d'arrêté à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	Part dans l'actif net
Actions et droits rattachés	10 119	113 792,039	120 876,552	79,50%
ATL	4 420	12 207,500	12 486,500	8,21%
ATTIJ BANK	578	14 792,548	13 888,762	9,13%
BH	1 210	14 133,200	14 701,500	9,67%
BIAT	182	13 872,169	13 508,586	8,88%
CITY CARS	1 108	14 517,897	14 739,724	9,69%
EURO-CYCLES	434	8 789,312	14 815,458	9,74%
MONOPRIX	1 072	13 486,700	15 013,360	9,87%
SFBT	633	14 320,845	14 147,550	9,30%
UIB	482	7 671,868	7 575,112	4,98%
Emprunts d'Etat	30	28 989,400	30 159,080	19,83%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	9 806,894	6,45%
BTA 5.75% 13-01/2021 (6 ANS)	20	19 410,400	20 352,186	13,38%
Total général	10 149	142 781,439	151 035,632	99,33%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	249 723,710			249 723,710	
Bons de trésor assimilables (BTA)	38 567,400			38 567,400	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-135 931,671			-135 931,671	17 278,468
Bons de trésor assimilables (BTA)	-9 578,000			-9 578,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			7 188,922	7 188,922	
Variation des intérêts courus		1 065,271		1 065,271	
Soldes au 31 décembre 2015	142 781,439	1 065,271	7 188,922	151 035,632	17 278,468

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	31/12/2015
Amen Bank	2892,312
Ventes de titres à encaisser	1 357,215
Total Disponibilités	4 249,527

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2015
RAS sur BTA	110,274
Autres débiteurs	0,100
Total des créances d'exploitation	110,374

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	356,454
Commission Clearing	830,522
Rémunération du dépositaire à payer	70,313
Total des opérateurs créditeurs	1257,289

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2015
Honoraires CAC	1 675,452
Etat retenue à la source	397,469
Autres créditeurs (CMF)	12,546
Total des autres créditeurs divers	2085,467

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital Au 30/12/2014

Montant en nominal	100 000,000
Nombre de parts	1 000
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	89 500,000
Nombre de parts	895
Nombre de porteurs de parts Entrants	13

Rachats Réalisés

Montant en nominal	64 100,000
Nombre de parts	641
Nombre de porteurs de parts Sortants	2

Capital Au 31/12/2015

Capital	153 460,141
Montant en nominal	125 400,000
Sommes non distribuables	28 060,141
Nombre de parts	1 254
Nombre de porteurs de parts	16

Les sommes non distribuables au 31/12/2015 se présentent comme suit :

<u>Sommes non distribuables</u>	<u>28 060,141</u>
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	7 188,922
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	17 278,468
Frais de négociation de titres	-2 405,655
Régularisation des sommes non distribuables	2 247,623
Droits de sortie	3 750,783

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	- 1 259,371
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 147,993
Sommes Distribuables des exercices antérieures	-
Total général	- 1 407,364

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	4 191,900
Revenus Des Emprunts d'Etat	1 267,331
Total général	5 459,231

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	458,961
Total général	458,961

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	1 648,691
Commission de clearing	830,522
Commission de dépôt	263,803
Commission de surperformance	2 509,901
Total général	5 252,917

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	139,734
Rémunération commissaire aux comptes	1 675,452
Impôts & taxes & versement assimilé	107,100
Services bancaires & assimilés	2,360
Total général	1 924,646

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2015
Revenus des Placements	4,719
Charges de Gestion des placements	-4,189
Revenu net des placements	0,531
Autres Charges d'exploitation	-1,535
Autres Produits d'exploitation	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	-1,004
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,118
Sommes distribuables de l'exercice	-1,122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,118
Variation des +/- Values potentielles sur titres	5,733
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	13,779
Frais de négociation de titres	-1,918
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	17,594
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	16,590
Droits de sorties	2,991
Résultat non distribuable de l'exercice	20,585
Régularisation du résultat non distribuable	1,792
Sommes non distribuables de l'exercice	22,377
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	121,254

Ratios de gestion des placements	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	3,79%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	1,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,91%

Actif Net Moyen	138 723,095
------------------------	--------------------

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « MCP CEA FUND » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.

- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « MCP CEA FUND », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que MCP CEA FUND réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « MCP CEA FUND ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du MCP CEA FUND
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du MCP CEA FUND
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du MCP CEA FUND.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.